



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique des transports

Question écrite n° 6779

Texte de la question

M. Dominique Bussereau attire l'attention de M. le ministre délégué auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, chargé des transports, de la mer et de la pêche, sur la suite qu'entend donner le Gouvernement aux projets prévus dans le schéma national des infrastructures de transport (SNIT) adopté par le Parlement. La mise en place de nouvelles infrastructures de transport est indispensable à l'économie, au développement durable et au désenclavement des territoires et il serait très dommageable que certains projets prévus soient fortement retardés ou abandonnés. Il lui demande en conséquence de préciser les intentions du Gouvernement sur l'avenir des programmes de lignes ferroviaires à grande vitesse (LGV), de CDG-Express, du canal Seine-nord Europe et des autoroutes ferroviaires. Il attire son attention sur le fait que des collectivités participant au financement des chantiers en cours pourraient s'en retirer, si le Gouvernement renonce aux prolongements de lignes qui les concernent directement.

Texte de la réponse

Le projet de schéma national des infrastructures de transport (SNIT) présenté à l'automne 2011 par le précédent Gouvernement porte sur un montant d'opérations et projets divers évalué à 245 milliards d'euros - dont 88 milliards à la charge de l'État - à réaliser en 25 ans. Or ce projet de schéma ne dit rien ni sur les priorités, ni sur les solutions de financement nécessaires à sa réalisation. Il est de ce fait apparu nécessaire d'établir un diagnostic global sur la pertinence et la faisabilité du projet de SNIT, notamment au vu de la situation actuelle et des perspectives des finances publiques. Il s'agit également de tenir compte de la priorité que le Gouvernement entend donner aux transports du quotidien et à la rénovation des réseaux existants. C'est dans cet objectif qu'a été confié à la Commission Mobilité 21 l'examen de l'ensemble des grands projets d'infrastructures du SNIT. Les recommandations de la commission sont attendues pour la fin du mois de juin 2013. Ce travail nécessaire permettra de hiérarchiser les projets. À cet égard, la méthode d'évaluation, présentée à mi-parcours par la Commission Mobilité 21, est structurée autour de quatre grands thèmes, portant sur la contribution aux grands objectifs de la politique des transports (servir la compétitivité économique nationale, réduire les inégalités territoriales et améliorer la mobilité de proximité), sur la performance écologique, sur la performance socio-économique et sur la performance sociétale, entendue notamment comme la contribution des projets à l'aménagement du territoire. Enfin, les chantiers des opérations engagées, notamment celui de la ligne à grande vitesse Sud Europe Atlantique, se poursuivent conformément à leur calendrier de réalisation. En aucun cas, les décisions qui seront prises quant à la poursuite des projets inscrits au SNIT ne sont donc de nature à les remettre en cause.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Bussereau](#)

Circonscription : Charente-Maritime (4^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6779

Rubrique : Transports

Ministère interrogé : Transports, mer et pêche

Ministère attributaire : Transports, mer et pêche

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [9 octobre 2012](#), page 5493

Réponse publiée au JO le : [9 juillet 2013](#), page 7223